

Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN

s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

le 18 JUILLET 2012 à 20 H 00

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE B., LAPLACE R, POTIGNAT J , BRUN J.B., GUY C., MARIDET A, ROUMIER S., BECOUSE G, DRAVERS D.

- Contrat d'affermage pour le service assainissement

M. LAPLACE Roland et DRAVERS Dominique quittent la séance pour cette décision.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2012 donnant son accord sur le principe de déléguer son service public d'assainissement par affermage pour une durée de deux ans à la SEMERAP.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer le contrat d'affermage avec la SEMERAP, délégataire du service assainissement de la Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin pour une durée de 2 ans à compter du 13 août 2012.

- Tarifs 2012/2013 cantine et garderie scolaire

Le conseil municipal de la commune de SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN décide de fixer pour l'année 2012-2013 les tarifs suivants :

CANTINE			
Type d'abonnement	Tarif annuel par enfant	Paiement Mensuel par enfant	Prix des Tickets
A l'année-4 j par semaine	395.00 €	39.50 €	
A l'année - jours fixes *		2.80 € x nombre réel de jours de repas	
Repas exceptionnels ° (en cas d'indisponibilité des parents de dernière minute)			Vendus par 10 = 3.10 € le ticket Vendus à l'unité = 3.60 € le ticket

Pour la **GARDERIE**, les tarifs restent inchangés : 1€50 le ticket, 38€ le forfait mensuel et gratuité à partir du 3ème enfant.

- Participation 2012/2013 aux frais de transports scolaires

Le transport scolaire, mis en place par le conseil général, a été confié à l'Entreprise Kéolis pour l'année 2012/2013, le fonctionnement restera le même que l'an dernier, la commune prendra en charge la moitié des frais de transport à verser au Conseil Général par les familles, soit 68€ par enfant pour l'année.

- Participation 2012/2013 des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles

Le Conseil Municipal décide de fixer, pour l'année 2012-2013, la participation des communes extérieures ne possédant pas d'école à 400 € par élève inscrit à Saint-Sylvestre.

- Accessibilité des lieux publics

Monsieur LAPLACE Roland, choisi comme délégué à la commission intercommunale d'accessibilité par les membres du conseil, fait part de la réunion du 4 juillet dernier. Les élus ont convenu de se réunir à nouveau le 29 août prochain pour élaborer le cahier des charges du diagnostic accessibilité et arrêter les modalités du groupement de commandes.

Afin de préparer cette réunion et après discussion, une liste des établissements recevant du public (ERP) et Installations ouvertes au public (IOP) à diagnostiquer sur la commune est établie, à savoir :

- pour les ERP : mairie, école primaire, école maternelle, Maison du Peuple, église, Auberge, Salle des Sports, Foyer des Sports, cimetière, stade municipal, local Pétanque, service technique, hameau de gîtes.
- pour les IOP : Terrain de foot + tribune + parking, terrain pétanque, terrain multisports, terrains de jeux hameau de gîtes.

- Nouvelle adhésion à l'EPF-SMAF

La commune d'EBREUIL (Allier) ayant demandé son adhésion à l'Etablissement public Foncier, le Conseil Municipal donne son accord à cette nouvelle adhésion.

- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE POUR UN BESOIN OCCASIONNEL

Madame le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les adjoints techniques territoriaux pendant leur congé annuel du Jeudi 26 Juillet au Vendredi 17 Août 2012 afin de garantir la continuité du service.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste technique territorial de 2^{ème} classe pour un besoin occasionnel d'une durée hebdomadaire de 35 H.

- Questions diverses

Des demandes concernant des droits de passage sur des terrains communaux sont évoquées par Madame le Maire. Le conseil souhaite une étude plus approfondie avant décision.
Un range vélo sera installé à la Croix du Triève avant la rentrée pour les enfants du Vieux St Sylvestre qui viennent y prendre le car.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.